



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**

Section spécialisée de la normalisation de la viande

Trentième session

Genève, 28 (après-midi)-30 septembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Alignement des codes de découpe de la Commission économique
pour l'Europe et des codes du Système harmonisé de désignation
et de codification des marchandises (codes SH)****Alignement des normes de la Commission économique
pour l'Europe et des codes du Système harmonisé
de désignation et de codification des marchandises
(codes SH)****Document soumis par le groupe de rapporteurs***Résumé*

Un projet visant à étudier le cadre d'un éventuel alignement des codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) et des codes de découpe de la viande de la Commission économique pour l'Europe (CEE) avait d'abord été présenté pendant l'atelier de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (la Section spécialisée) organisé à Potsdam (Allemagne) en 2019, puis approuvé par le Groupe de travail à sa session de novembre 2019.

Comme suite à une proposition initiale de la délégation australienne examinée à sa session de 2020, la Section spécialisée avait poursuivi, à sa session de 2021, le débat sur la mise en correspondance des codes de découpe de la CEE et des codes SH à six chiffres. Elle avait décidé de créer un groupe de rapporteurs (Australie, États-Unis d'Amérique, Pologne) et de saisir cette occasion pour renforcer sa collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur ce sujet. Le secrétariat a organisé une réunion entre l'OMD et le groupe de rapporteurs en octobre 2021, laquelle a donné lieu à l'établissement de la note ci-jointe, que le groupe de rapporteurs a examinée en novembre 2021 et qui propose une marche à suivre.

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition ci-après, qui porte sur la manière dont les descriptions des découpes de la CEE et les codes SH pourraient être alignés et recommande des mesures à prendre à cet effet.



I. Contexte

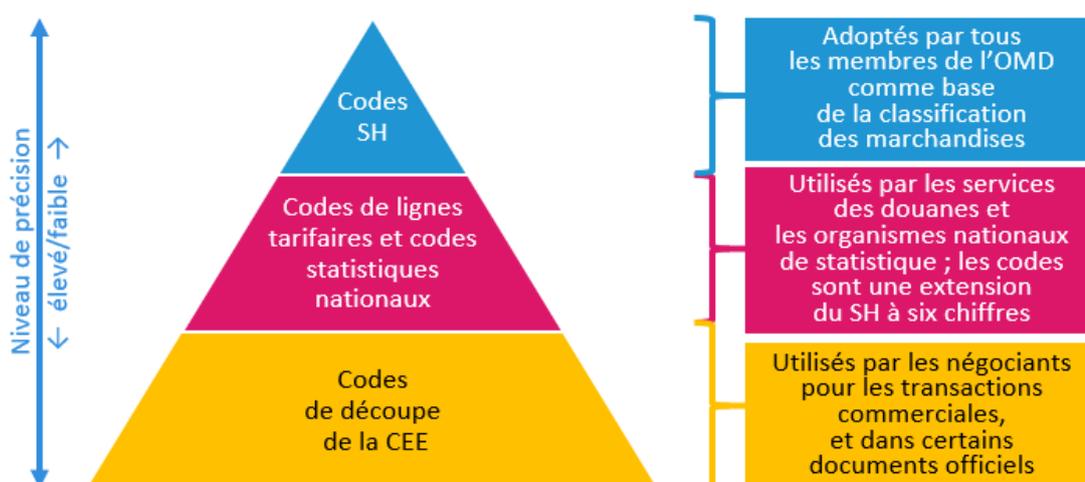
1. Deux nomenclatures normalisées sont utilisées pour la désignation et la codification des produits carnés commercialisés : les normes de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour la viande et le système de codification y relatif, et le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, ou Système harmonisé (SH), régi par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) :

- La terminologie utilisée dans les normes de la CEE concernant la viande sert à décrire les produits dans les transactions commerciales. Ces normes ont été adoptées par certains pays en tant que norme nationale, notamment par de grands exportateurs comme l'Argentine, l'Australie, la Pologne et l'Uruguay, tandis que d'autres les appliquent à titre volontaire. Rédigées de manière cohérente et détaillée avec les noms anatomiques, les normes de la CEE permettent de décrire la découpe de viande au muscle près. Elles définissent également un code de produit/de découpe permettant de combiner toutes les informations pertinentes dans une séquence de 20 chiffres. Cette normalisation du langage commercial permet à l'industrie de la viande de rationaliser le flux d'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Le système harmonisé (SH) de l'OMD est une nomenclature internationale de classification des produits commercialisés utilisée pour la détermination des droits de douane et l'établissement de statistiques nationales. Il est composé de codes à six chiffres et de désignations, est utilisé par quelque 200 économies dans le monde, et couvre plus de 98 % de toutes les marchandises échangées. Pour la viande, le SH précise généralement si le produit est frais ou réfrigéré, ou bien congelé, et s'il est désossé, non désossé ou se présente en demi ou en quart de carcasse. De nombreux membres de l'OMD allongent le code SH de deux chiffres ou plus pour ajouter des détails, créant ainsi une ligne tarifaire nationale qui permet de déterminer les droits de douane et de collecter des statistiques d'importance nationale.

2. Les codes de découpe de la viande normalisés de la CEE peuvent facilement être ramenés à un code SH unique à six chiffres, si celui-ci contient des informations sur le type de réfrigération (réfrigéré ou congelé) du produit. Dans certains cas, cette logique de « rapport de plusieurs à un » peut également s'étendre aux codes des lignes tarifaires nationales (comme dans le cas de l'Australie). En outre, certains pays ont des descripteurs supplémentaires (par exemple, la spécification de l'Union européenne (UE) pour la viande bovine de haute qualité), qui devraient être fournis avec le code de découpe de la viande normalisé de la CEE pour déterminer la ligne tarifaire et le code statistique.

3. Les problèmes d'étiquetage et de documentation peuvent avoir de lourdes conséquences pour la viande lors du franchissement des frontières (consignation et refus, notamment) et entraîner des problèmes plus larges d'accès aux marchés. Une plus grande normalisation du langage commercial et une harmonisation plus poussée du codage et de la classification des marchandises échangées peuvent limiter les conséquences des erreurs ou des incohérences d'étiquetage, notamment lorsque la documentation commerciale est numérisée et que les informations sont saisies dans des logiciels de documentation des exportations. En outre, donner aux douaniers (qui ne sont pas des experts en matière de classification de la viande) un moyen de vérifier un SH ou un code de ligne tarifaire fondé sur le code de la norme de découpe de la CEE, apposé sur l'étiquette d'un produit ou sur un certificat sanitaire, permettra de rationaliser le processus d'entrée des produits dans un pays, d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance des exportateurs et des importateurs.

Les trois niveaux de classification pour le commerce de la viande



Source : CEE.

II. Proposition

4. Une source centralisée alignant les codes de découpe normalisés de la CEE, les codes SH et les codes de ligne tarifaire nationaux offrirait plus de transparence et de clarté, améliorerait l'efficacité aux frontières et l'efficacité des systèmes de gestion des entreprises, et réduirait les risques de consignation et de refus et les problèmes d'accès découlant d'un étiquetage incorrect.

5. Pour atteindre cet objectif, on peut avancer dans trois domaines (à court, à moyen et à long terme) :

a) À court terme : les normes de la CEE pourraient être mises à jour pour inclure un code SH à six chiffres recommandé. Il s'agirait là d'une mesure à effet rapide. Les premiers travaux dans ce sens ont déjà été menés dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11) pour la viande bovine (SH : 0201 et 0202) et la viande ovine (SH : 0204), avec la présentation par l'Australie du document ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2021/INF.1, intitulé *Alignment of the Economic Commission for Europe cut codes with the Harmonized Commodity Description and Coding System (HS codes)* (Alignement des codes de découpe de la CEE et des codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (codes SH)). À la réunion du groupe de rapporteurs du 10 novembre 2021, il a en outre été décidé de poursuivre la mise à jour de la norme de la CEE pour la viande bovine – carcasses et découpes afin d'inclure une colonne de codes SH à six chiffres dans la liste des découpes (le tableau figurant dans la section 5.1 de la norme). On pourrait également mettre à jour les normes relatives à la viande porcine et ovine sans trop d'efforts ;

b) À moyen terme : une collaboration avec l'OMD afin d'obtenir l'approbation de l'alignement des codes de découpe normalisés de la CEE et des codes SH de l'OMD :

i) Un exercice similaire a récemment été mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OMD pour clarifier les codes SH de divers poissons et produits de la pêche¹. Il s'agirait d'élaborer un tableau sur la base du SH de l'OMD afin de visualiser la correspondance entre chaque code de découpe normalisé de la CEE et le code SH qui s'y rapporte. Une approbation officielle par l'OMD contribuerait à diffuser la norme CEE auprès de parties prenantes

¹ FAO et OMD. 2021. *HS Codes for Fish and Fish Products – Harmonized System*. Nomenclature, éd. 2017. Rome. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cb3813en>.

d'un autre type, lui donnerait plus de visibilité et permettrait de disposer d'orientations précises en la matière ;

ii) Ce travail peut probablement être réalisé sans qu'il soit nécessaire de réviser les codes SH ou les codes de découpe normalisés de la CEE. Il peut cependant offrir l'occasion de repérer des domaines dans lesquels l'harmonisation pourrait être améliorée en apportant des modifications à l'une des nomenclatures, voire aux deux, ce que la CEE et l'OMD pourraient envisager dans le cadre de révisions futures ;

c) À long terme : bien que les mesures décrites aux points a) et b) soient utiles, le travail d'alignement ne portera véritablement ses fruits que lorsque les codes de découpe normalisés de la CEE pourront être utilisés pour déterminer les codes tarifaires et statistiques nationaux :

i) Après que l'OMD aurait approuvé l'alignement des codes au niveau mondial, les pays participants devraient aligner les codes de découpe normalisés de la CEE et leurs codes nationaux. Cet exercice devrait s'inscrire dans le cadre de la procédure d'alignement du SH préétablie et pourrait s'appuyer sur un document d'orientation (meilleures pratiques) élaboré par la CEE et l'OMD. Cet alignement aurait encore plus de poids s'il était adopté par les douanes nationales et les organismes nationaux de statistique ;

ii) Une fois que cet exercice aurait été mené dans un nombre suffisamment important de pays, les tableaux de correspondance de chaque pays pourraient être fusionnés pour produire un outil. Le groupe des rapporteurs s'est vu présenter l'exemple de l'Australie et de l'UE/Pologne, qui illustre la manière dont ce système pourrait fonctionner. Toutefois, pour que cet outil soit convivial et évolutif, il serait souhaitable d'en développer une version Web. Il pourrait alors s'agir d'une plateforme similaire au portail sur les normes au service de la réalisation des ODD (<https://standards4sdgs.uncece.org/>), récemment publié. Grâce à cet outil, il suffirait à un utilisateur d'entrer un code de découpe normalisé de la CEE pour savoir à quel code tarifaire et statistique national il correspond pour un ensemble de pays.

III. Résultat

6. Les mesures prises dans ces trois domaines pourraient déboucher sur une source centralisée (les codes de découpe normalisés de la CEE) permettant à tous les acteurs du commerce de la viande de savoir quels codes SH et quels codes tarifaires et statistiques nationaux appliquer lorsque les produits traversent les frontières. Ainsi, dans les cas où la viande quitte un pays exportateur sous un code statistique national et entre dans un pays importateur sous un code tarifaire/statistique différent, ce qui arrive souvent, les codes de découpe normalisés de la CEE pourraient être la source de référence faisant autorité.